

NON au Choc des savoirs !



Les premiers textes concernant la réforme Choc des savoirs ont été publiés le 17 mars. Le Choc des savoirs est un ensemble de mesures imposées par Gabriel Attal qui vont à l'encontre du socle idéologique de l'école publique : un même droit à l'éducation pour tou·tes et la liberté pédagogique des enseignant·es. La mainmise d'Attal, depuis Matignon, sur le ministère de l'Éducation nationale est un véritable déni de démocratie.

Le Choc des savoirs : une politique éducative de tri social contre les classes populaires

La France est pointée du doigt par les études internationales car son école est une des plus inégalitaires de l'OCDE. C'est la conséquence de la casse des politiques sociales : sortie des lycées de l'éducation prioritaire, baisse des dotations en éducation prioritaire, classes surchargées, pénurie de personnels médico-sociaux, casse de la formation initiale et continue...



Or plutôt que d'agir pour corriger les inégalités, **Attal impose des mesures issues de l'école du passé : redoublement, filiarisation du collège, sélection à l'entrée en seconde.** Attal revient sur la démocratisation de l'enseignement et veut revenir à une école où seul·es les élèves qui réussissent le mieux ont accès à une éducation de qualité et aux études. Les élèves qui ont le plus de difficultés, et on sait que ce sont les élèves des milieux défavorisés, les élèves allophones, les élèves en situation de handicap, n'ont droit qu'au redoublement, aux groupes de niveau et aux classes de relégation dite "prépa-seconde" pour les pousser le plus vite possible hors du système éducatif. **Le lycée professionnel** est lui aussi dans le viseur du ministère avec la modification de la grille horaire qui fait perdre 170h aux élèves en trois ans et désorganise la fin d'année de terminale avec un parcours à la carte organisé sans concertation. **Le Choc des savoirs, c'est la fin du collège unique et la sélection à l'entrée du lycée !**

Une liberté pédagogique cadenassée dans les écoles

Dans le premier degré, Attal impose de revenir à une pratique régulière du redoublement « à l'ancienne » dont l'utilité est loin d'être prouvée, et de réécrire les

programmes avec des objectifs annuels renforcés et de contrôler davantage l'utilisation des manuels. Les textes concernant la labellisation des manuels scolaires en CP et CE1 s'inscrivent dans **une logique de caporalisation de l'école avec la généralisation des évaluations nationales et l'annonce de nouveaux programmes étriqués. La politique des savoirs fondamentaux, des évaluations nationales et du "choc des savoirs" dépossède les professeur·es des écoles de leur métier** et en fait des exécutant·es et non des concepteur·trices de leur enseignement. SUD éducation rappelle son attachement à **la liberté pédagogique** : ce sont les enseignant·es qui sont les plus à même de choisir la méthode et les outils les plus adaptés à leurs élèves et à leur approche pédagogique.

Contre la généralisation au collège de la politique des savoirs fondamentaux

Blanquer a imposé aux écoles la **politique des savoirs fondamentaux**. La notion "d'apprentissages fondamentaux" (des activités fondamentales et transversales de haut niveau : résoudre un problème, comprendre un document...) a laissé place aux "savoirs fondamentaux" : il ne s'agit plus de former progressivement à la réalisation d'opérations cognitives de pensée complexe mais d'assurer la maîtrise de savoirs minimaux : lire, écrire, compter, respecter autrui, à partir de deux disciplines, le français et les mathématiques. Cette politique a conduit à un **appauvrissement de la formation initiale et continue des enseignant-es**. Avec les groupes de niveau, Attal généralise ce choix au collège car les groupes en français et en mathématiques viennent aspirer l'heure de technologie en sixième et les 3h de marge d'autonomie, c'est-à-dire des heures utilisées aussi par les autres disciplines !



Comment se mobiliser ?

→ **se réunir en Heure d'Information Syndicale ou en Assemblée Générale** avec vos collègues pour débattre de la réforme, de ses effets et des moyens de s'y opposer,

→ **rédiger des motions** pour annoncer votre refus de mettre en oeuvre la réforme,

→ **refuser d'appliquer la réforme** en préparant des contre-propositions de répartition des DHG sans les groupes de niveau, en refusant de constituer des groupes...

→ **contacter SUD éducation** dans votre département pour être tenu-e au courant des dates de mobilisation dans votre département.

Focus sur les groupes de niveau : une mesure inapplicable !

Le ministère a reculé sur l'emploi du terme "groupes de niveau" mais ce recul n'est que symbolique puisque les consignes de tri social restent présentes dans les textes. Malgré l'affichage d'une "grande souplesse", **le cadre général imposé par les textes réglementaires est trop strict pour permettre d'organiser des groupes de besoin**. Il s'agit bien d'une casse du groupe classe au profit d'une organisation en groupes multi-classes sur au moins 26 semaines sur les 36 semaines de l'année scolaire. Cette réforme est une ineptie pédagogique, imposée sans moyens pour réduire véritablement le nombre d'élèves par groupe, et dont la mise en oeuvre va largement désorganiser les collèges, fragiliser les élèves et dégrader les conditions de travail.

Contre le Choc des savoirs, pour l'école publique !